

Notes
sur
l'histoire de la Commune de
Pessac / Gironde

par
Monsieur Bagn
médecin à Pessac / Gironde
de 1874 à 1890.

Notes sur l'histoire de la commune
de Pessaie s/ Dordogne

Il est bon que les vieux souvenirs se
conserverent le présent et savoir s'appuyer sur
le passé; les habitants d'une commune s'
attachent d'autant plus à elle qu'ils en connais-
sent mieux l'histoire, et ces sentiments s'
étendent ensuite naturellement de la petite
patrie à la grande patrie, la France.

J'ai voulu aussi, par ce
petit travail, marquer aux Pessaicains ma
reconnaissance pour la bienveillance et l'affection
qu'ils m'ont montrées pendant les seize années
que je suis resté parmi eux. J'ai fait à cet
effet, des notes, que j'ai conservées pendant

font extrait et que je destine à la bibliothèque
seculaire de Pétac.

Les principaux documents qu'on trouve dans
les archives de la mairie sont les registres des
naissances, mariages et décès tenus par les
prêtres, les registres des délibérations du
Conseil municipal et une matrice au rôle des
baillis - Je n'ai malheureusement pas
entrepris cette dernière pièce, car au temps où
j'étais à Pétac, je ne me doutais pas des
renseignements qu'on peut en tirer. Je ne
donne donc que une étude très incomplète,
mais qui pourra peut être aider celui qui
entreprendra une monographie plus étendue.

Origines.

Pétac s/ Dordogne est le nom officiel de la
commune; on dit encore Pétac de Gondac,
mais je n'ai pas trouvé ces adresses dans les

anciens documents, on n'y voit que le nom de
Pessac, tout court. Quelle est l'origine du mot
Pessac? On a prétendu qu'il vient de deux mots
latins signifiant eau permanent, mais je ne
peux me prononcer sur cette étymologie que je
donne pour ce qu'elle vaut.

Le territoire pessacais était occupé
il y a environ deux mille ans par un ou plusieurs
villages gaulois. Les Gaulois de ce pays étaient
appelés les Belouges Noviques. Il ne nous
reste d'eux, ou d'habitants plus anciens, que des
voulés en silex.

Les Romains paraissent s'être fixés à Pessac car
ils ont laissé des traces assez nombreuses de leur
domination; entre autres des débris de poteries
et des objets en métal trouvés dans la plaine,
notamment autour de Vidale.

Monuments

Le bâtiment le plus ancien de la commune est probablement l'église appelée Saint-Vincent de Poissac — à en juger par le style roman de son portail elle paraît dater du XII^e siècle; elle ne serait que la chapelle d'un prieuré du tiers ordre de St-François, qui existait autrefois à Poissac; on peut remarquer que le petit clocher qui la surmonte est complètement construit en briques; on a remarqué aussi que cette église présente de grandes analogies avec celle de St-James, et on en a conclu que ces deux églises auraient été construites à la même époque et peut-être par les mêmes ouvriers.

Comme autres bâtiments anciens il faut encore mentionner les châteaux de Madalle, de Moncheton de La Cour et le Manoir de la Beside.

Il ne faut pas se fier à la date de la construction des

chateau de Vidasse on sait qu'il existait en
 1459. Une tour a été bâtie pour défendre contre
 les Anglais le passage d'un ruisseau qui coulait
 entre le château et la rivière et qui on dit qu'il
 n'y a plus longtemps sous le nom de
 "Petit ruisseau mouillé". L'ancien ruisseau partait
 derrière le Chateau et le ruisseau que trois ou
 quatre on a été bâtie sous Henri II le roi
 avait en effet ordonné de planter des arbres le long
 des routes
 Les familles qui ont été propriétaires de Vidasse
 ont les Durig (les Durig depuis le mariage
 de son père avec Magdalene Durig.) et les
 De Vieux
 Le chateau de Morsleben, et ne reste que le
 donjon qui a été dégradé dans le milieu du
 XVII^e siècle; il était entouré, et on enleva les
 murailles qui furent remplacés par la tour
 actuelle. On boucha les petites portes existantes d'
 encre et celle du front. Vers en 1599, et on fit les

auventures qui caillout. Sur la porte d'entrée
 actuelle se trouve gravé le millésime de 1602.
 La plus ancienne famille de Mordeton dont
 j'ai eu connaissance est celle des Caumont
 Au XIV siècle on voit Guillaume de Caumont
 qualifié de "dame de la tour noble de
 Mordeton", dans les journaux qu'il fit devant
 la justice royal contre Schvabuis qui avaient
 surpris et pillé son château
 Au XV siècle le seigneur de la tour de
 Mordeton sont les de Valens. La première
 Au XVI siècle on voit noble Martin de France
 et Bernard de Valens, sa femme, qualifiés
 de seigneur et dame de la tour de Mordeton
 Puis en 1589 c'est Peypome de Bernard
 qui est dame de la tour de Mordeton et
 Jean de Beaufoit est enseigneur pour un tiers
 Enfin en 1602, Eschiel de Puch, seigneur
 de Puchas et de Fatau de Lattier, mise et
 l'édifice de Peypome de Bernard, et achète

7
à Jean de Beauvoil sa sœur, partie du château
de Cahors. ce qui est resté depuis dans la famille
de Puch jusqu'au mariage de M^{lle} de
Puch avec le Comte Robert de St Angel en
1539.

Je ne sais rien de Cahors sur l'Ardèche depuis
l'époque romaine jusqu'au XII siècle.
Hélène d'Aquitaine, étant divorcée en 1152
avec le roi Louis XIII, épousa Henri Plantagenêt
qui devint roi d'Angleterre. La comté
qui était dans l'héritage d'Edmonde
joua aussi sous la domination anglaise
qui ne cessa définitivement qu'après le
bataille de Castillon en 1453.

La conquête de la Guyenne par les Français
ne fut pas aussi bien accueillie qu'on pourrait
le croire. Le sentiment patriotique était en une
très faible - chacun ne songait qu'à ses
intérêts, et ses intérêts furent gravement

compromis, par le changement de domination.
 Les lieux furent saccagés par les troupes, et
 les Portugais, qui achetaient le vin du pays,
 manquèrent beaucoup au commerce, de
 plus une partie des privilèges que les Portugais
 avaient laissés aux populations. Leur fête
 eut lieu par le roi Charles VIII.
 La partie de la province où la lutte avait
 été la plus vive, où il avait fallu, pour
 ainsi dire, disputer le terrain pied à pied,
 forma une juridiction à part qui porta
 pendant plusieurs siècles le nom de
 Pays de Nouvelle Conquête.
 La ville de S^t Jov en était la capitale. Cette
 juridiction comprenait sur la rive droite de
 la Douro la paroisse de Castillon, seule,
 mais sur la rive gauche toute la partie
 comprise dans l'ancien évêché de Braga, plus
 une partie de l'Algarve et les paroisses de
 l'actuel de S^t Jov. C'est ce qui se trouvait
 donc dans le pays de N^{lle} Conquête.

La Reforme

Nous arrivons au 16^e siècle. La population
 est diminuée, comparée à celle d'aujourd'hui;
 les années sont basses, mais plusieurs ont des
 portes et fenêtres ornements. La navigation
 est active, les tonneliers sont nombreux, peu
 que le vin est depuis longtemps la principale
 récolte du pays. Il y a encore arpentiers et
 autres professions qu'on ne pratique plus à
 Pessaic et nos jours : maîche de Labeau, brasse
 rechargeur, foulonner cardons, filassier,
 coiffeur, homme d'armes, sergent, chirurgien
 etc. etc. Les Pessaic, grâce à leurs
 fréquents voyages à Bordeaux, et au commerce
 que crée la navigation, ont l'esprit ouvert.
 Le curé de la paroisse est un membre de
 la famille d'Esquig, lui nombreux, et lui
 réputé. Une petite industrie et l'agriculture
 jointes au commerce ont apportés des éléments
 de fortune. Quelques uns sont riches, beaucoup

ant à leur aise. On peut citer un certain
 nombre de bourgeois, vivant noblement.
 C'est à ce moment qu'apparait la Vieillesse
 On ne saurait préciser la date de début de
 cet événement à Besançon, c'est au plus tard
 en 1542, mais probablement plus tôt.
 Le père, M^r Turge, se tourne vers les villes
 nouvelles, et entre autre avec lui une grande
 partie de la population. Les premières familles
 furent donc à la suite de Genève, ces familles
 accoururent aux prédications, des assemblées se
 tenaient, le plus souvent à Jusac et à
 Montcairet, où son pasteur nommé Dubois
 prêcha devant un nombre d'auditeurs. Mais
 la persécution ne tarda pas à lever
 l'indulgent de B^e envoya de temps à autre des
 troupes et le Parlement fait pendre à la
 potence plus d'un réligionnaire. C'est ainsi qu'
 au moment à B^e plusieurs Catholiques, dont
 M. Gaullier, archevêque, a dit les annes.

XXI
 XXII

Le pouvoir royal, en ce qui concerne
 dans les questions religieuses, faisait un pas
 de plus et par l'édit de Combray, mai 1564,
 reconnaissait aux évêques la connaissance des
 causes d'heures. Le fait est que ce nouvel
 élément introduit dans la juridiction séculière
 fut fait pour rassurer les Protestants, car à
 Paris à peine s'étaient-ils élevés depuis l'édit
 de Combray, que des réunions armées
 se tenaient à Paris, cherchant un système
 de défense. Le capitaine du château de
 Courton, puis de Beaune, fut arrêté de ces
 réunions, et tout eût été la dévotion à l'édit
 général de Combray. M. Joubert raconte ce
 fait dans son histoire de la Reformation, p. 17.

Les protestants voyant que les
 catholiques et les magistrats augmentaient
 leurs forces et se concertaient, et craignant de perdre
 irradie ceux des leurs qui étaient détenus
 Un certain Bickon, surnommé en français, l'apostrophe

Sen. Mau. (Détail Pierre le mauvais) avait
 parait et, par la faction de L^e Roy pour
 d'ailleurs un conseil-général. Il avait été pris
 et enfermé à - 400 tom. De l'année L^e Roy
 jusqu'à P^eras, la nouvelle de l'attaque comme
 une trainie de poudre. Les efforts s'
 enfleurent; on seut libérer celui qui a
 voulu être un libérateur; et bientôt, au mo-
 d'août 1560, des révoltés se firent à
 P^eras. Comme ceux du mois de Mai, elles
 sont armées en partie; 200 ou 300 hommes en
 restant à P^eras pendant plusieurs jours et
 y confèrent. Le Parlement de B^e en est
 informé et le 28 août se plaignait de ce fait
 au roi.

Nous avons peu de renseignements sur les
 années suivantes. Le Duc de Montuc passa
 avec ses troupes à P^eras, et plusieurs fois le
 long fut livré aux flammes. On en a trouvé
 des traces à P^eras et de diverses autres années.



Nous arrivons au règne d'Henri IV qui fut
 au catholicisme. Beaucoup de nobles suivent
 son exemple et parmi eux les de Puch de
 Mochelon — (depuis le mariage de M^{lle} de Puch, avec
 la fille de M^{lle} de Puch, d'abord catholique
 à l'époque de son mariage, et la dernière protestante
 de Mochelon aurait été la comtesse Catherine de
 Bernard d'écrite en 1621 et de Luchin était sa
 mère. M^{lle} de Puch) — La noble Puch
 de famille fut donné plus tard par les
 chanceliers de Mochelon à un de leurs amis
 métrés à son Pallerd, de la Barthe.
 Malgré les décrets, qui provoquent un
 affaiblissement de la foi protestante, l'église
 réformée locale avait une certaine vie, car
 on la trouve représentée par son docteur
 pasteur nommé Mayenn, au synode national
 de Montpellier en juin 1598.
 En 1685 a lieu la Révocation
 Les temples sont rasés, et de par la loi, il n'y a

plus de protestants. Les tant ceux de Besse
 Il y en a qui résistent. On a tenu à Vidau
 dans un coffre de boucliers d'elachant de
 Magdelaine Druge, femme du lieut de gouv.
 Cette noble femme avait écrit sur des petits
 canis de papier, les protestations de son am
 pour l'évangile, et les résolutions où elle
 était d'y faire parvenir ses enfants. Ces
 papiers que contenait ce coffre ont été envoy
 sur sa demande à M^r de Vincen, le procureur
 qui a rendu Vidau à M^r de Sempier.
 Les plus faibles dans la foi abjurent, et leur
 abjuration est consignée par les prêtres dans
 leurs registres. Les registres qui sont à Besse
 ne remontent pas au delà de 1696, les abjurations
 antérieures à cette année (les plus nombreuses) ne
 sont pas connues. Voici par ordre de
 date les noms de ceux qui ont abjuré et que
 l'on trouve dans les archives.
 Jeanne Salibert... devenue en 1696, nouvelle catholique,

Cadine ... n'a pas signé l'acte, ne sachant pas écrire
 Jean Mayna ... de retour de voyage étranger - ont
 de qui avec Mayna comme témoin
 on a le Bon dieu, Feysdie / maître chirurgien
 Suisse, Duchemilh, Audibert et Beaupré
 Pierre Audibert ... la date manque mais d'après
 la place de l'acte, l'appellation a été en
 lieu vers 1750.
 Logistelle ... (act. 1749) appellation des Loges
 et d'un caractère de 1749, que
 Marthe Bonogau ... appellation lors de son mariage
 le 12 janvier 1751.
 Jean Bonogau et Jean Perit ... id. ... le 12 janvier 1751.
 Jean Bernard et Marie Dussat ... id. ... le 17 janvier 1751.
 Les époux Dubois ... id. ... 4 février 1755.
 Le Jean Dubois domicilié à
 la Louze et qualifié de propriétaire et
 de chirurgien.
 Les époux Bouquignon ... les de leur mariage qui
 reproduisent, après être dit l'acte
 cy devant passé au chef
 4 février 1755

Il y a si de baptêmes ben. bardiés : en moi-
 je voir l'explication. Les registres ne se remplissent
 pas & certaines années sont dans pannes. En 1727, on
 en voit que malgré tout beaucoup d'habitants
 se mariaient et se font baptiser au dicest. Les curés
 ne peuvent manquer de s'en plaindre. En 1727, on
 eut à acte cette note : "Plusieurs me venant
 pas faire inscrire les baptêmes. c'est pourquoy
 leur manque un très grand nombre"

L'année suivante on trouve une note semblable
 mais plus vive : "Plusieurs, dit le prieur, ont
 négligé de faire inscrire les baptêmes de leurs
 enfants par pure malice". Ces plaintes, &
 d'ailleurs que nous ne connaissons pas, paraissent
 avoir été enfin oubliées. Le 20 octobre 1757
 des troupe arrivent à Pevac, du régiment de
 Combrès, du 29^e de Jals, de la maréchaussée,
 cavalerie et fantassins. Monsieur de Luce a un
 habit d'enfant baptisé au dicest depuis 3 ans.
 Les parents sont appelés et dans 2 jours, 782

ces enfants sont relâchés. A la fin de l'acte
 qui tient 9 pages, le curé ajoute sans prendre
 garde à l'inconvenance de sa phrase: " Tous les
 susdits captifs ayant été faits pour Dieu
 et relâchés sous condition pas moy."
 Malgré le chagrin des enfants, chacun d'eux a
 son fanain et sa mannaie, et ce qu'il y a de
 curieux c'est que ce sont les militaires, "soldats",
 "pauvres", "cavaliers", "cavalier de la marine" etc.
 qui en grand nombre diffèrent dans l'acte à l'égard de
 fanains. Et non seulement les parents sont forcés à
 faire baptiser leurs enfants, mais en outre, ils sont
 obligés de payer. Le homme s'adresse le curé
 résume dans une longue note ses 48 baptêmes
 et en regard de certains noms se trouve le mot:
 "page". La lecture continue, même après
 le départ des soldats, car en moins de 4 mois
 on compte encore 3 autres baptêmes d'enfants de
 captifs au dessus, et les 4 dernières affirmations
 machinées plus haut.

Voici le texte d'une affirmation parmi les plus
courtes :

J. Soudaigne déclare vivre et mourir dans l'
amitié de l'église catholique et romaine et faire
de ce, je me soumet au tout ou ordonnances
du Roy. A que: Pierre Audouard

Certaines années il y a recrudescence de
persécution; aussi on rencontre des baptêmes d'
enfants protestants retournés agés, par ex. le
19 sept. 1767) - de Jean Panisand,
Marie Bourguignon, Elisabeth Diquelot,
Théodore Diquelot, un autre Théodore Diquelot
(ce 3 derniers frères d'un)

le 12 oct 1767: les 3 enfants Bourguignon
(Jeanne, Jeanne et Marie)

le 31 oct. Jean et Jeanne Gession. Le
jeune est dit cavalier de la monarchie.

le 17 juillet 1768 baptême d 5 enfants, dont 4 de
Jean Faucher et de Marguerite Duvigne,
Jean, Jean, Jeanne et Louis. Le 5e enfant
est Jacques Cœu (fils légitime de parents qui n'ont
pas donné au sujet, mais pourtant baptisé sans condition.

Le 26 Dec. 1768. Les 2 dames Cheignon (Marie & Madeleine) filles de Meunier Cheignon et de Marie Lamoignon.

Parmi ceux qui adhérent à plusieurs le font pour se former seulement, et l'autre en faisant baptiser leurs enfants ou entretenir leurs sermons à l'église, se font pas facile de fréquenter les assemblées religieuses, non plus dans les temples, puisqu'ils sont devenus rares, au dit, comme on dit alors.

Le Desert, qui porte toujours ce nom, se trouvait au dessus de la Courbeille dans le pays qui sont entourés de trois côtés par des rochers. Non loin de là, sur le plateau, à l'Antiquaire, un temple avait été bâti; on y voit encore l'ancien autel protestant. En cet endroit abité, il convenait seulement au côté de Paris, les protestants pourraient se croire dans une relative sécurité, en plaçant leur lieux-séjour, aussi malgré le mépris de la police ou des galeries, beaucoup.



XVI

VII

ne craignaient pas d'y venir. ^{non} Et il y faisoit ces
 mariages et baptêmes. Les registres nous en
 révèlent un assés grand nombre, bien que les
 mariages au d'icert, fussent les enfants. L'absence
 d'après la loi. Dans leurs actes, les pères
 ne se gênaient pas pour donner aux protestants
 ces épithètes outrageantes.

On relève encore les noms suivants d'enfants
 baptisés au d'icert par le ministre Beccaye
 Suzanne Bernagau, Jean Laskie
 Louis Pesson, Jean Joseph Fourquet
 Pierre Labrousse, Elisabeth Dubaut.

Marie Durège baptisée par son parrain
 et a été punie par la mort et par
 Marie Marton, Marie Verdier
 Suzanne Noël, Pierre Boudy
 Jean Lardelle, Pierre Thoreau
 Marie Jeanne Chignon, Jean Tardieu
 Marguerite Verdier, André Tréant
 Jacques Berthelette, Jean Simon

Mari Dumier	avec Jean Favreau
Pierre Frachier	avec Jean Castria
Mari Piquet	Jean Chiquet
Jean Piquet	Renaud Labrousse
avec Mari Piquet	Jean Rauron
Jacques Clardat	Jacques Labrousse
Mathieu Frachier	Mari Couchard
Jean Verdier	Jeanne Girard
avec Jean Cardillac	Elizabeth Pelard
Mari Labrousse	Jacques Castria
Magnus Bouget	Madeleine Lacquetrouille
Jean Aubert	Anne Chiral
Pierre Desmar	Suzanne Paris
Mari Frachier	Pierre Bey
avec Mari Piquet	Elizabeth Cahad
Pierre Vidouma	Pierre Traissneau
Jean Viduely	Pierre Esquissau
Jeanne Amann	Antoine Bey
Elizabeth Pallas	Jacques Esquissau
Pierre Floret	Jeanne Faure

Anne Lafaque	avec Jeanne Biguen
Elizabeth Cru	Jeanne Crainail
Pierre Dirlhote	Jean Bourdier
Pierre Roulin	Jacques Pillo
Elizabeth Chaboucy	Pierre Dymier
Pierre Bourdier	Elizabeth Berger
Jean Duches	Marie Bourdier
Louis Sacombe	Elizabeth Taurin
Pierre Inquand	Marie Pigeon
Lolette Lion	Pierre Cheyral
Jacques Mordisson	Jean Jacquesbouch
Bayle	de Lapoyade parant de

de ceux qui ont habité la
 le nom de son baptême et est consacré
 par tradition

Merci au disert

Pierre David	et Philippe Bayre
Jean Costera	et Marie Terrand
Jean Peyronier	et Marie Auger
Jacques Fougnet	et Anne Lafaye
Pierre Laprade	et Jeanne Bonac

Pierre Labrousse et Jeanne Labrousse,
 Jean Rambaut et Antoinette Noiret,
 Jean Bourguignon et Louise Marché,
 Jacques Esquillet et Marie Bernard,
 Les époux Esquerre,
 Jean Genion et Philippe Gaudin,
 Jean Favreau et Marguerite Durige,
 Jacques Favreau et Anne Labrousse,
 Jean Paris et Jeanne Bonnac,
 Anne Chapon et Marie Lanore,
 Les époux Durige,
 Les époux Rémy.

Ces listes sont évidemment loin de la réalité -
 puisque c'est seulement par les listes que nous
 avons ces indications. Il est à remarquer que
 presque tous les morts dont on dit qu'ils ont
 été hospitalisés au début sont des enfants, et à
 certaines époques ces décès sont tellement
 nombreux qu'on est autorisé à croire à de
 nouvelles épidémies. On se demande en outre

pour que les frères s'adressent avec tout de suite
 les mentions "sépulture ou marais au diable" et
 semble qu'il en ait besoin. Dans les uns actes
 ils citent même les noms des pasteurs qui ont
 signé les certificats qui leur ont été remis, plus
 tard ils se contentent de nier les certificats et
 les témoignages qui leur ont été fournis.

Nous avons déjà cité incidemment
 les noms de quelques pasteurs. Voici les
 noms de 5 autres qui paraissent avoir
 exercé leur ministère dans le pays.

M. M. Britton, Crelisse, Bellivier (plus
 tard pasteur à Capite, Cheyrat, et les Dumas
 père et fils. Monsieur Cheyrat était
 un oncle de M^{me} Genat et de M^{me} Couderon
 de Pessac, neis Cheyrat; plusieurs de ses
 sœurs ont été longtemps censées de ces familles.
 Un certificat signé par M^l Dumas père se trouve
 dans les archives de la mairie.

Remarques sur les registres tenus par la paroisse

Les registres des paroisses n'ont pas toujours été tenus - et il y a des actes sans signatures, des pages sautées - en 1716, M. l'curé Moreau n'inscrit pas les décès sans mentionner le nom du décès, il se contente de dire que c'est "le jardinier de M. de M..."

Après les microfilmistes ne se soucient pas par ordre de dates : ainsi en 1735, le pasteur M. Laffont inscrit certains actes qui remontaient jusqu'à 5 ans en arrière, ainsi, dit-il, qu'on a négligé à inscrire les registres et qui ne sont venus tenus depuis quelque temps. Malgré ces négligences on trouve sur ces registres des informations intéressantes.

Perrac était dans la paroisse de Genesac, duché d'Alençon, en 1717 on voit que les publications de bans ont été faites au presbytère de Genesac. Perrac était curé dans la paroisse de Genesac et de l'endroit au même temps.

La sous-chauffe de Blagman; en 1784 les registres sont envoyés à Caen par un courrier en ballot ou ils sont cotés et clos par l'écuyer.

Annuaire

On s'est sans interruption le successeur des curés qui ont desservi la paroisse depuis 1692 jusqu'à 1792, époque à laquelle les registres de l'état civil furent tenus par les maires.

En 1694 c'est M. Placide qui est curé.

De 1694 à 1695 M. Paudy

de 1695 à 1714 M. Marnot

de 1714 à 1723 M. Oublet

Pendant ce laps de temps on trouve plusieurs signant les actes en l'absence du curé. Le dernier (à l'année 1723)

De 1723 à 1726 M. Jéant

En 1726 plusieurs mois seulement M. Jéant qualifié non curé mais desservant. Le même année on voit dans certains actes

Messier, fut nommé comme pour les
 Américains. De 1726 à 1730 M. Montet
 De 1730 à 1741 M. L'abbé Laffan, de l'ordre
 de St. François descendant Pessac.
 Pendant ce temps on rencontre le nom de
 M. Bore, vicarie.
 De 1741 à 1766 M. Chérel qui quitta
 Pessac pour aller à Lardères.
 De 1766 à 1785 M. Bussac, qui quitta
 d'abord de vicarie puis de docteur en
 théologie et quitta Pessac pour aller à
 Béningas.
 Le pasteur de 1785 M. de Guicand l'est le
 dernier qui ait tenu les registres Il a
 cessé de les tenir en novembre 1792.
 Sous le levain, comme plusieurs de ses
 collègues il s'écarta beaucoup de ses fonctions
 de pasteur (voir les archives de Justice)
 Cependant on le retrouve en avril à Pessac
 depuis qu'il ne s'est plus vu jusqu'en 1823

Monsieur Jules Melin m'a cité les noms de
deux anciens pastes de Pessac les sieurs
Frelon et Boyer, mais je n'ai vu ce nom
nulle part. Peut être n'est il exercé à Paris
qu'après la révolution

XXY

Instruction

Le premier ~~ins~~ inscrit d'act ou titre
la trace est le sieur Jean Bonquet
mêtre d'école, acte du 25 nov. 1752
C'est auvent d'union ou parais dans les
actes. Puis il se trace sa de c'union les
actes même a la place du curé. Une fois
il supplée le curé dans un baptême.
La signature est hardie et en belle
cursive. En 1754 on voit Pierre Juchet
mêtre d'école, puis Jean Bonquet repars
Il meurt le 24 Juin 1762 âgé de quarante
ans et qualifié de pasteur de cette paroisse.
La même année on trouve un autre

ministère, M. de Callet.

2. copies d'instruction le copie sur article de
M. Ernest G. Pichier, archéologue à Bordeaux
que l'on trouve dans le Journal La Gazette du 20
Juin 1858.

In 1758 un certain nombre d'habitants de
la petite ville de Pessaie près Genac, sur la
Dordogne demandèrent à l'archevêque de leur
archevêque à s'imposer de 360 livres pour
entretenir une régente de leur terre qui à son tour
payerait une régente abbé de la. Le dernier
devait perdre l'engagement d'instruction et
d'être gratuitement six enfants des
jeunes de la juridiction choisies par les
parents.

Voici ce qui s'écrivait à ce sujet à l'archevêque
un gentilhomme du voisinage :

A Pessaie près Bordeaux Dordogne le 6
octobre 1758

J'ai l'honneur Monsieur de vous adresser

une fois d'avoir qui a été le déplacement
 qu'il y avait, sans avoir d'être même au pays
 d'une troupe de manants qui emploient est
 commun avec il est peut-être d'ailleurs pour
 la religion de souffrir à Jussac sans respect
 solennité attende qu'il s'assure pour s'éclaircir
 que les enfants des hostes d'arts, qui se servent
 de cette occasion servent de ces mêmes enfants
 autant de ministres, ce qu'on imposerait au
 moins en service en se montrant que sans honneur
 en état de monter à l'ère et à l'église et à
 conter me que ces gens se ne sont pas en état
 de faire leurs enfants en besoin sans sans
 sans attendre le besoin ou (hors) de leur
 eux. C'est l'honneur d'être avec respect
 Monsieur, votre très humble et très obéissant
 serviteur

Jos Peuch

Archives départementales de la Grande Seine
 (Indendance)

Principaux habitants

Les notables qui paraissent habités dans le
seigneur de Pèzac sont

Monsieur de Puch p. Mandelot

Monsieur Digeon, seigneur de Mandelot, seigneur
seigneur de Peyrière de Mandelot écuyer p. Villedieu
seigneur de Courson (de la baron de Beaujeu)

Le 17 août est mis en la décad de Marie de Mandelot
fils de Pierre de Mandelot, avocat au Parlement et
seigneur de Jussac.

Tout désigné comme bourgeois, Pierre Durige
vieux de Miret, Jean Durige, Louis Durige, marié
avec Anne Durige, Jean Clavier (v. 1693)
Jean Le Bernier de ville de Gampourenne / marié
avec M^{lle} de Saillie / qualifié avoué, d'homme de
bonne, Etelaton, Jacques Dubois, Elies
Andréot, marié à Damielle (Jeanne Carregh)
Jean Laskie, Jean Dumas, Arnould Mond
Primerat / ces 6 derniers bourgeois ont été habités
de Bourg de Pèzac en 1698. Arnould Mond et

100

Jumard ne savent pas s. que) Les Duchénil
qui sont marchands,, sans titre,, sont qualifiés
Musicien,, sieur,, maître,, et les femmes de la
même famille de "Mademoiselle". Je ne sais si
Francine Duchénil était une bourgeoise mais elle
devait au moins être une personne notable car
le 11 septembre 1781 le prêtre écrit qu'elle a
"été entendue dans l'église au dessus du bénitier
"ayant tenu pendant sa vie de grandes masses
de catholiques et a confirmé tous ses bons sentiments
"dans sa maladie par la réception des sacrements
De telles honneurs sont parfois donnés à des
femmes humbles. Le 19 nov. 1740 M. de
Jean Janki,, Frasier,, il faisait perpétuer
son desir.

Comme chirurgien on pense à ce Jean Desbris
dont il a déjà été fait mention, Jean Feydy
"maître chirurgien", mort à Joux-Benois)
Il devait avoir beaucoup de relations avec le curé
car il était souvent témoin dans les actes.

Cependant les mariages de ses enfants ne furent pas célébrés. En 1725 un autre chirurgien parait le nom Anthony. En 1749 il est qualifié de professeur.

Comme relaté on remarque le nom Laura mais elle est domiciliée à Perac.

Comme broches il y a en 1741 Boudie (sans doute Boudie) et vers le même époque Rey.

En 1741 on voit un Demas niacte Perrequin.

On en fait avec les registres des fiches pour tirer d'autres menus détails que j'ai cru ne pas devoir laisser perdre.

Quand il s'agit d'enfants de père inconnu ainsi qu'on le trouve souvent dans les fiches nous avons parfois le nom du père en ajoutant "père accusé". Ainsi le 31 octobre 1747 a été baptisé une fille Marguerite et Gobau du village de Puleim et de Jean Cheguin costume de même village; "père accusé".

En 1751 est inscrite la naissance d'un "baptisé républicain". Toute les feuilles d'un registre est notée avec cette

du curé de Pélissan che croyant à son époque. Perac des volumes de Bonnet par l'intermédiaire M. de Segur qui allait visiter son beau père à Dijon.

En 1741 on voit que M. de Segurmen habitait à Glayze.

Après le 10 Mars 1793 la Convention donne à la commune une municipalité composée d'un maire et de officiers municipaux assistés d'un conseil général. J'ai été nommé à Perac aucun un des membres de cette municipalité.

Le 12 République la Convention oblige l'ancien curé à l'évêque en armes n'a pas le droit d'établir une nouvelle organisation municipale et un officier public remplace le maire. C'est M. Dubois, représentant de Vidasse; son nom parait pour le 1er fois au bas d'un acte de mariage le 31 août 1793, date à laquelle est organisé le nouveau: au second de la république française.

Les registres manquent depuis Germinal an II
jusqu'au Vendémiaire de l'an V (122.7.1896)
à cette dernière date. C'est M. Debory qui figure
comme agent municipal et M. Beaumont
comme adjoint. Il faut savoir que le Consulat
avant de se séparer en l'an III avait voté une
autre organisation communale. La plupart des
communes d'un canton ne formaient qu'une
même administration avec une seule municipalité.
Dans les anciennes paroisses il n'y avait donc
pas de maire, mais des adjoints municipaux.
Pessac dépendit de la Municipalité et du
canton de Gensac.

En floral an VI (avril 1798) M. Pierre
Coyanne a signé les actes de l'état civil
comme agent municipal jusqu'en Thermidor
an VIII (avril 1800). Cependant en Brumaire
an VIII il est désigné comme maire provisoire.
En Thermidor an VIII M. Beaumont
a signé non plus comme adjoint mais comme

maire provisoire.

En l'an VIII une loi rattache les
anciennes communes, mais Pessac reste compris
dans la commune de Gensac.

En 1807 Pessac redevient commune avec les
principaux membres du conseil municipal :
M. Dupuch de Monbesson, maire
Théophile Castaing, de Géral ou de la Barthe
adjoint Jean Lbe, Jean Brugueux, Joseph
Tareaux, Amoureux aîné, Ceyral aîné
Lanore, Paris Bernard, Fournet Verbeul
fils aîné de l'Infirmité et Charles Durège
(celui-ci grand père de M. Charles Durège député
de ce canton, habitant de Pessac de suite en 1807
en 1808).

M. de Puch ne resta pas longtemps maire.
Le 21 Décembre 1807 il était remplacé
par M. Charles Durège qui resta maire
jusqu'en 1825.

M. lors quelques faits qui se sont passés

pendant cette administration :

Le Maire s'occupe de la fête de l'empereur
au 15 août et envoie les termes de l'affiche
qu'il fit placarder à la suite d'une circulaire
du Préfet :

« Le Maire de Besse en rendant publique la
circulaire ci dessus compte bien moins sur ce
symbole pour porter les habitants de cette
commune à célébrer dignement la fête du
15 août, que sur l'amour qu'ils ne cessent
de lui vouer et qu'ils ont pour le grand Napoléon. Ils se laissent
donc aller à leur enthousiasme ainsi qu'à
la joie et aux passions qu'inspire un aussi
beau jour et que le souvenir des bienfaits
de sa Majesté l'empereur soit pour tous le
présage du plus heureux avenir. »
On vit en effet Napoléon malgré ses jeunes
et ses dispositions omises au acquiescer de
premier, même sur les vultes homicides et éclairés

En 1814 la garde Napoléon est réorganisée
mais pas pour longtemps. L'empereur tombe
et le roi Louis XVIII le remplace. Le
Conseil municipal se réunit le 8 octobre 1815
M. le Maire est revenu de son administration
par Napoléon :

M. le Maire a obtenu, dit le délibéré
que les membres composant le conseil
n'ayant pas encore prêté le serment de
fidélité au Roi et d'obéissance aux lois
du Royaume, il était indispensable
à tout fonctionnaire public de le faire
Précédent M. le Maire et les conseillers
présents se sont empressés de répondre qu'ils
en avaient le désir, et en conséquence
ils l'ont tous prêté individuellement avec
le plus vif enthousiasme. Deux membres
étaient absents l'un M. Fouquet ainsi
trop malade pour se rendre à la séance
a envoyé son serment par écrit, l'autre :

53

seu Amant aimé + n'a donné aucune raison de sa non comparution.

Le 29 nov. suivant par arrêté de M. le Préfet, le seu Amant aimé n'ayant pas fait serment est remplacé au conseil municipal par Jean Thème Delcay.

In 1820, M. Jacques Legabonne est nommé adjoint en remplacement de M. Lestang démissionnaire.

C'est en 1824 que le conseil municipal est le plus fort imposé votant une imposition qui devait durer trois années pour l'érection d'une statue à Louis XVI.

Considérant dit la délibération que M. le Préfet a été au devant de nous le plus autorisé du Conseil et des habitants de la Commune en leur proposant le moyen d'offrir à la mémoire du roi martyr le témoignage de leur vénération. Trois membres, cependant votent contre.

* J'ai d'après et d'Ellysee, d'après le P. Nicolas (not de Louis Amant) et Guignard (fils de Henri A. de l'après) qui ont été cités.

Pour des raisons de santé, M. Charles Durège donne sa démission de maire en 1825; en séance du Conseil il suscite lui-même comme maire son fils, M. Adolphe Durège et adresse au conseil ses discours d'adieu qui excite le plus vif enthousiasme. Le Conseil arrête à l'unanimité que ce discours soit transcrit dans le registre de ses délibérations ce qui fut fait.

M. Adolphe Durège est maire de 1825 à 1830. In 1826 M. Jean Verdier est nommé adjoint.

In 1830 Louis Philippe monte sur le trône. M. Adolphe Durège donne sa démission de maire, il est remplacé par M. Jean Lesclapart. Les Conseillers se réunissent et prêtent individuellement serment de fidélité au nouveau roi, avec le plus vif enthousiasme, dit encore la délibération. M. de Puch seul, faisant partie du conseil se refuse à

premier serment et est remplacé par
M. Amoureux.

C'est en 1830 que le cens électoral fut abaissé
de trois cents à 200 mais ce fut une légère
réforme qui ne fit pas augmenter de beaucoup
le chiffre des électeurs politiques.

La dernière liste de ces électeurs dressée
l'an 1848 ne comprenait que 7 noms

pour la commune de Pessac. C'étaient

M. A. Amoureux femme Jean
Bakka, Jean dit Jeanty
Carraud Pierre

Descombes Jean

Duilhob Louis

Durege frs aîné Adolphe

de St-Angel Charles François Victor

Vedier Henry Jean

Les notes sont à peu près épuisées et
je suis obligé de terminer ici ce petit
exposé que j'aurais voulu rendre plus

complet et plus intéressant

Je ne puis que donner en supplément la
liste des maires de la commune de Pessac
depuis 1830 jusqu'à 1870.

1830-1838 M. Lacker

1838-1840 Jean Vedier

1840-1848 Henri Vedier fils

1848-1850 Louis Duilhob

1850-1852 Adolphe Durege

1852-1870 Jules Vedier

Copie sur le cahier manuscrit de M. Dage,
appartenant aux archives du temple
protestant de Pessac le 5 sept 1942.

(par Louis Amoureux - pour S. D.)